



ASSOCIATION
TERRASSES SANS FRONTIÈRES

Partenariat avec l'association Terrasses sans Frontières

Terrasses Sans Frontières est une association dont la mission est de promouvoir l'aménagement et l'animation de toitures végétalisées dans le respect de sa charte de partenariat.

Nos projets impliquent l'intervention de plusieurs métiers :

- Architectes, paysagistes et architectes paysagistes, ingénieurs civils, étancheurs, spécialistes de l'écologie, permaculteurs...

Au service des acteurs suivants :

- Les propriétaires, les promoteurs et les régies qui souhaitent s'engager dans une démarche de développement durable et valoriser leur patrimoine et/ou leur image.
- Les autorités publiques afin d'avoir un impact sur le cadre législatif, les objectifs environnementaux, les aspects pédagogiques.
- Les associations et les fondations impliquées dans des projets de protection de la nature et de développement durable.
- Les médias auprès desquels TSF assure la promotion des toitures végétalisées et de leurs multiples bénéfices.

Le potentiel de développement est immense :

- Environ 150,000 toitures plates potentiellement végétalisables à Genève.
- Un souci environnemental et social de plus en plus fort au sein de la population, des institutions et des entreprises.
- Des choix politiques favorables qui se matérialisent.

Les avantages pour un professionnel de devenir partenaire de TSF :

- TSF conseille les partenaires et les clients potentiels au regard des pratiques à adopter pour valoriser le développement durable, l'économie locale et la biodiversité.
- TSF facilite les contacts entre les clients et les partenaires professionnels pour la mise en place de nouveaux projets.
- Les partenaires bénéficient d'une meilleure visibilité auprès du public et des acteurs concernés.
- Les partenaires bénéficient de l'image de marque véhiculée par TSF.

Comment établir un partenariat avec TSF ?

- Tout nouveau partenaire s'engage à respecter la charte de Terrasses Sans Frontières (voir document joint).
- Le nouveau partenaire fournit son logo, qui figurera sur le site internet et dans les documents de communication de TSF.
- Le nouveau partenaire s'engage à verser à TSF un pourcentage de 10% sur le montant de tout projet réalisé dans le cadre de cette collaboration.
- Le partenaire devient automatiquement membre de l'association pour un montant de 50 chf par année.

Nom de la structure :

.....

Nom du signataire :

.....

Numéro de téléphone :

.....

Adresse mail :

.....

- Je deviens partenaire de TSF; lors d'une collaboration avec TSF, je m'engage à verser 10% du montant du projet réalisé ; je fournis le logo de ma structure. Je deviens membre de l'association pour un montant de 50 chf par an

Lieu, date et Signature

.....

Association Terrasses Sans Frontières
Sentier des Saules 3
1205 Genève
Banque Alternative Suisse
IBAN : CH87 0839 0034 4909 1000 4
BIC (SWIFT-Code): ABSOCH22

